

Stationnement vélos dans les logements collectifs

Exemple de la ville de Chambéry

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.



Certu 2010 / 61



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Cadre réglementaire

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambéry qui régit le droit des sols fixe, dans son article 12, les bases du stationnement vélos dans l'habitat collectif.

Déjà, le Plan de Déplacement Urbain (PDU), auquel doivent être compatibles les PLU des différentes communes de l'agglomération Chambéry Métropole, oriente les prescriptions à imposer aux sociétés immobilières en la matière.

Projet et programme d'actions du PDU de l'agglomération

Le PDU de Chambéry Métropole, approuvé en février 2004, couvre 16 communes.

Le projet, qui répond aux obligations de développer les modes de déplacements peu ou pas polluants, axe l'une des actions en faveur des circulations à vélo sur une amélioration du stationnement vélos dans les espaces publics et privés.

Ainsi, pour les nouvelles constructions, il définit les prescriptions qui ont été reprises (ci-après au niveau de l'habitat) par le PLU de Chambéry, avec néanmoins une surface minimum à prévoir déterminée entre 1 et 1,5m² de stationnement vélos par logement.

Par ailleurs, l'une des actions du PDU consiste à aménager des aires de stationnement pour les vélos dans les quartiers d'habitat collectif existants.

Règlement du PLU - article 12

Le PLU a été approuvé en juillet 2004.

L'article 12 du règlement stipule :

« Pour les constructions à usage de logement, [...] un local spécifique ou un emplacement clos et couvert doit être réservé au stationnement des "deux roues" * :

- avec un accès à niveau ou à plan incliné ;
- il doit être éclairé et équipé d'éléments fixes permettant l'attache des cadres ;
- sa surface ne peut être inférieure à 4 m² ;
- la surface minimum affectée au stationnement des deux roues exigée est de 1 m² par logement.

Cette disposition ne s'applique pas aux constructions de logements individuels ».

Une fiche de préconisations techniques ou recommandations à mettre en œuvre est également donnée aux sociétés immobilières.

Elle reprend quelques recommandations établies par le CERTU dans la fiche « Le stationnement des vélos sur les espaces privés », dont, pour exemple, les schémas de l'aménagement intérieur des locaux.

(*) : terme utilisé dans le PLU

Philosophie des organismes

L'Office Public de l'Habitat (ex OPAC) et la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte, qui ont mis en commun leurs moyens humains et logistiques au sein d'un groupement en 2005 (Cristal services GIE), construisent et gèrent le parc public de logements sociaux de Chambéry. L'intégration de garages à vélos dans les programmes d'habitat collectif est réalisée systématiquement en conformité avec le règlement du PLU.

Ces organismes travaillent à la qualité et la fonctionnalité de ces espaces avec la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole. Une enquête de satisfaction est effectuée tous les 2 ans auprès des locataires. De façon complémentaire, les locataires peuvent exprimer individuellement leur besoin à l'agence dont ils dépendent.

Deux exemples de construction peuvent illustrer leur pratique.

• Résidence intergénérationnelle "Les 3 Sources"

3 locaux à vélos d'une surface totale de 42 m² pour 42 logements

Situation et caractéristiques de la résidence

Située à Chambéry le Vieux, cette résidence construite en 2009 permet de densifier le centre bourg de ce quartier implanté à mi pente entre le centre-ville et le plateau de « Chambéry le Haut ». Des rues en zone 30 la desservent et des bandes cyclables sont aménagées sur une partie des voiries qui relient le quartier au centre-ville.

La résidence se compose de 4 immeubles pour un ensemble de 42 logements locatifs de 2 et 3 pièces. Ces logements sont destinés en priorité à de jeunes ménages ou des personnes âgées, en particulier celles avec handicaps. Trois immeubles sont pourvus d'un local commun pour abriter les vélos et les poussettes. Les locataires du 4^{ème} immeuble peuvent aussi utiliser ces locaux.



Source : CETE de Lyon

Descriptif des locaux

Les 3 locaux ont des caractéristiques similaires :

Date de construction : 2009

Accès : un seul accès, directement depuis l'extérieur du bâtiment facilité par un plan incliné. Une "clé-passe" permet son ouverture.

Superficie : variable de 13 à 16 m², selon le local.

Capacité : chaque local peut accueillir une dizaine de vélos. Les poussettes peuvent également être entreposées. La répartition en 3 locaux limite les possibilités d'agencement et tend à réduire la capacité totale de stationnement vélos. En revanche, la proximité améliore le confort pour les usagers.

Équipement : barres filantes pour l'attache des cadres des vélos.

Éclairage : naturel, par la présence d'une fenêtre et plafonnier, avec détecteur de présence.

Organisme gestionnaire : SAIEM de Chambéry.



Accès au local vélos

Source : CETE de Lyon

• Résidence étudiante "La Cardinière"

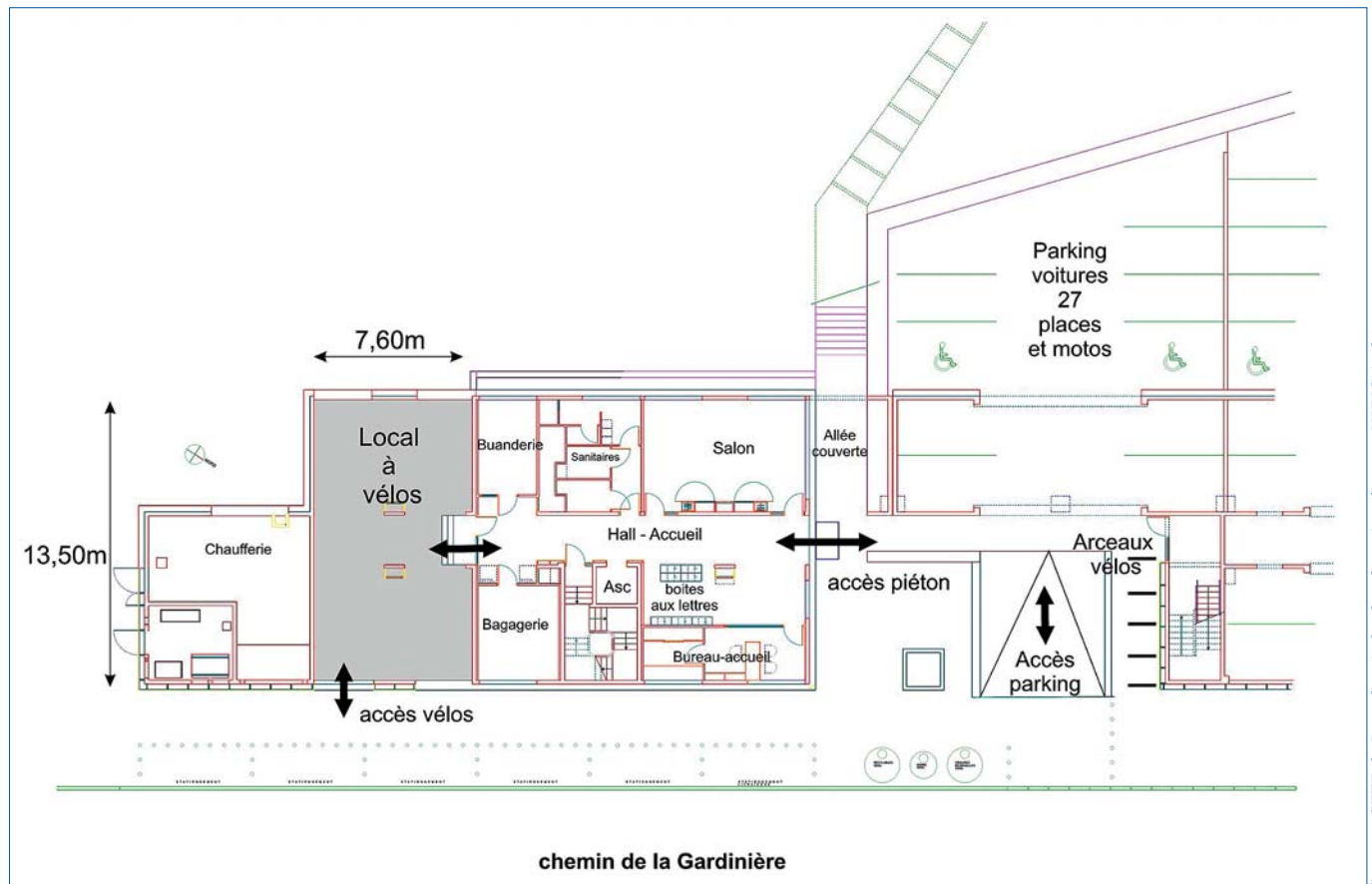
Un local à vélos de 103 m² pour 102 studios

Situation et caractéristiques de la résidence

La résidence étudiante, en cours de construction et qui sera achevée en juin 2011, est située à proximité du centre-ville de Chambéry aménagé en zone à circulation apaisée.

« L'avenue verte », voie verte réservée aux modes doux, permet de joindre au-delà le secteur universitaire de Technolac.

Cette résidence, qui comprend 102 studios, abrite au rez-de-chaussée les salles communes (salon, buanderie, bagagerie, sanitaires) autour du hall et du bureau d'accueil. Le local à vélos, directement accessible et visible du hall et de l'ascenseur, fait partie de cet espace mis à la disposition de tous. Le parking pour motos et 27 voitures, construit en sous-sol d'une partie du bâtiment, est séparé de l'entrée de la résidence par une ruelle couverte reliant les deux rues du quartier.



Source : CETE de Lyon d'après le plan du maître d'œuvre NUNC Architectes

Descriptif du local

Date de construction : 2010

Accès : 2, l'un à l'extérieur et le 2^{ème} à partir de l'espace commun, notamment le hall d'entrée où se situent l'ascenseur et le bureau de l'accueil.

L'accès sera sécurisé par un système de badges, ceux-ci étant donnés à tous les étudiants.

Un système de vidéophonie est également installé sur l'entrée principale.

Superficie : 103 m², soit un local de 7,60 x 13,50 m.

Capacité : 52 vélos pour le local. S'ajoutent, à l'extérieur, 10 places de stationnement vélos. Il est

également prévu un stationnement de 2 vélos pour personnes à mobilité réduite dans le hall. Cette capacité de stationnement peut être augmentée.

Équipement : 26 arceaux. La taille du local permet, si besoin, de rajouter au minimum 8 arceaux.

Confort : une paroi vitrée facilite la surveillance du local depuis le hall. L'espace de circulation entre les arceaux est confortable.

Propriétaire du local (et de la résidence) : Office Public de l'Habitat de Chambéry

Organisme gestionnaire : CROUS.

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme et
les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon
Cedex 06
tél : 04 72 74 58 00
fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

L'agence Écomobilité a vocation à aider et à accompagner toute mesure de transport alternatif à la voiture solo en Savoie. Elle contribue ainsi, pour le compte des collectivités territoriales, au développement de l'usage du vélo. Elle gère notamment la « vélostation » de la gare de Chambéry et cogère avec l'exploitant des bus la centrale de renseignements « Mobil Conseils ».

Elle conduit par ailleurs une mission de sensibilisation dans le cadre des PDE et PDES.

L'agence Écomobilité a effectué, en 2009 et à sa propre initiative, un état des lieux partiel (sur une dizaine de résidences) des garages à vélos construits depuis l'approbation du PLU de Chambéry, aussi bien dans le parc privé que public. Son constat est le suivant :

- En termes de points positifs : la présence de locaux à vélos dans les nouvelles constructions privées et publiques.

- Au niveau des critères à mieux prendre en compte :

- la superficie du local, qui est parfois trop réduite, du fait de locaux répartis en plusieurs endroits, ce qui ne facilite pas son usage et peut diminuer la capacité ;
- l'agencement du local, qui peut être limité par la présence de piliers porteurs gênants ;
- les éléments fixes permettant l'attache des cadres qui sont quelquefois absents.

Par ailleurs, l'agence exprime le besoin de dispositifs de stationnement "minute" pour des résidents ou visiteurs à vélos, qui font défaut et qui ne sont pas prévus par le règlement.

La ville de Chambéry travaille actuellement sur les points à améliorer pour assurer aux cyclistes de bonnes conditions de stationnement.

© Certu 2010

La reproduction
totale ou partielle
du document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

Maquette & Mise en Page :
Antoine Jardot
DADT - VIA
CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

La série « Fiche Vélo » a été réalisée par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site du Certu (<http://www.certu.fr>).

AUTEUR DE LA FICHE

Josiane Laville
CETE de Lyon/DVT/AUE
04 74 27 51 34

josiane.laville@developpement-durable.gouv.fr

VOTRE CONTACT AU CERTU

Nicolas Nuyttens
04 72 74 58 69

nicolas.nuyttens@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
voi.certu@developpement-durable.gouv.fr

Mais également les correspondants vélos des CETE :
Méditerranée (J. Cassagnes), Sud-Ouest (M. Louveau),
Nord-Picardie (B. Deboudt), Lyon (J. Laville),
Est (F. Tortel), Normandie Centre (JC Poreau),
Ouest (M. Hisler), DREIF (FX. Vazquez).